RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2011.09.04/166

Décision modificative budgétaire

Budget primitif

Exercice 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 20

4ème séance de l'année 2011

---

lundi 19 septembre 2011

L'An Deux Mil Onze, le lundi 19 septembre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé au siège social, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jacques BANGOU, Président de Cap Excellence, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 septembre 2011.

PRÉSENTS : 12		
M. Jacques	BANGOU	Président du Conseil
Mme Suzelle	SEVILLE	2ème Vice Présidente
M. Rosan	RAUZDUEL	3ème Vice Présidente *(A partir de 10h58)*
M. Robert	BARBIN	Délégué Communautaire
M. Dominique	BIRAS	Délégué Communautaire
M. Gérard	DESTOUCHES	Délégué Communautaire
Mme Juliana	FENGAROL	Déléguée Communautaire
Mme Josiane	GATIBELZA	Déléguée Communautaire
M. Lambert	NOMEL	Délégué Communautaire
Mme Betty	SALBOT	Déléguée Communautaire
M. Patrick	SELLIN	Délégué Communautaire
Mme Eliane	VESPASIEN	Déléguée Communautaire

MANDANT : 1	***MANDATAIRE : 1***
M. José GUIOLET	M. Gérard DESTOUCHES

EXCUSÉS : 5
M. Eric JALTON
Mme Maguy CELIGNY
Mme Alexandrine MOUEZA
M. Serge NIRELEP
M. Franck PETIT

ABSENTS : 2
M. Georges BREDENT
Mme Eliane GUIOUGOU

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le secrétariat est assuré par *Madame Juliana FENGAROL.*

COURRIER ARRIVÉ LE
19 SEP. 2011
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

VU la délibération n °2011.04.02/149 portant examen et vote du Budget Primitif – Exercice 2011 ;

VU l'instruction budgétaire M14 ;

Considérant le rapport du Président ;

Après échanges de vues ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1 : l'inscription et l'affectation des crédits complémentaires suivants :

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 893 253 € se décomposant comme suit :

Chapitre 74 – compte 74 835 « exonération au titre de la TH » .....869 476 €
Chapitre 74 – compte 74833 « exonération au titre de la CET ».....1 104 398 €
Chapitre 73 – compte 7311 « contributions directes ».....2 919 379 €

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 4 438 728 €

Au chapitre 73 – article 73911 « Reversements et restitutions sur contributions directes » compte 739116 « Contribution au Fond national de garantie des ressources » (FNGIR)
Soit un solde positif de 454 525 € à affecter comme suit :
Chapitre 012 « charges de personnel » : 454 525 €
Par ailleurs,
Débit : Chapitre 022 dépenses imprévues..... 215 475 €
Crédit : chapitre 012.....215 475 €

ARTICLE 2 : Le président, les services administratifs, le Trésorier, sont chargés de l'exécution de cette délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Maire de la Ville de Pointe-A-Pitre et à Monsieur le Trésorier Principal d'Abymes / Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 19 septembre 2011

Le Président

Jacques BANGOU

COURRIER ARRIVÉ LE
19 SEP. 2011
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

19 SEP. 2011

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-À-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 19 SEP. 2011
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la Ville de Pointe-À-Pitre, le 19 SEP. 2011
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 19 SEP. 2011